

Chers collègues, chers camarades,

À vous toutes et tous qui êtes mobilisé.e.s ce jour et qui, pour un grand nombre d'entre vous, l'étiez déjà le 25 mai dernier, je n'ai nullement besoin de vous convaincre que **le nouvel accord portant sur la Politique de Rémunération de l'Encadrement est extrêmement régressif et n'offre presque aucune garantie.**

Les enveloppes minimales d'avancement, 1,5% de la masse salariale pour les maîtrises et 1,8% pour les cadres, sont en baisse de 44% pour les premiers et de 33% pour les seconds. Et encore, elles pourront être davantage amputées si la Direction invoque des « difficultés économiques majeures » sans qu'elle ait besoin de se justifier. Au-delà de cela, **les départements fixeront les niveaux de consommation de leurs enveloppes** dans le respect de la note de cadrage écrite par la seule Direction générale -je n'invente rien, c'est écrit en toutes lettres dans l'article 4.2 de l'accord. À l'avenir, si la RATP décidait de n'augmenter personne, aucun recours juridique ne serait possible !

S'agissant des primes de résultat, les enveloppes seront décidées unilatéralement chaque année par la seule Direction générale. La prime moyenne, aujourd'hui de 645 € pour les maîtrises et de 1 730 € pour les cadres, sera à l'avenir inconnue. Autre régression, à l'avenir, si vous travaillez bien, que vous atteignez tous vos objectifs, vous aurez droit à une prime égale à 50% de la prime moyenne de l'année alors que la prime « objectifs atteints » représente aujourd'hui 85% de la prime moyenne.

La seule véritable garantie préservée par l'accord PRE est le maintien des échelons pour les agents de maîtrise mais ceux-ci se paieront la conservation de cette disposition en prenant sur l'enveloppe d'avancement de leur catégorie.

Ce qui n'était qu'un projet d'accord régressif et inacceptable le 25 mai dernier est désormais un accord grâce à la signature complice de la CFE-CGC et de l'UNSA. C'est un acte de trahison car, au lieu de prendre acte de la mobilisation record de l'encadrement dans certains secteurs, ces organisations syndicales se sont précipitées dans un même élan pour ratifier l'accord le lendemain même de l'annonce d'une nouvelle journée de grève. Au mépris de la Direction à l'encontre de ses personnels d'encadrement, elles ont ajouté le mépris à

Rassemblement du 13 juin

l'encontre des agents qui s'engagent pour repousser la ruine de leur déroulement de carrière. Honte à eux !

Leur attitude est d'autant plus coupable qu'elles sont incapables de défendre leur propre signature. Je ne parle pas dans leur dos. Il suffit de les écouter et de les lire.

Dans un tract de début juin intitulé « Une signature pour peser un maximum !! » -**AVEC DEUX POINTS D'EXCLAMATION POUR BIEN PESER AU MAXIMUM**, l'UNSA annonce sa signature en concluant -**JE CITE** : « ***Nous sommes conscients que cet accord ne peut être qualifié de "bon accord". Le choix d'engager notre signature ne vise pas à l'apprécier, mais à se donner les moyens de peser dans l'avenir et de ne pas laisser le champ libre à la direction sur ces sujets.*** » -**FIN DE LA CITATION**.

Cela se passe très bien de commentaires. Mais tout de même, cette conclusion est pleine d'absurdités :

1. **L'UNSA entérine un accord qu'elle qualifie de « pas bon », c'est-à-dire mauvais ;**
2. **Elle prétend que sa signature ne vaut pas appréciation de l'accord mais elle vaut assurément application de l'accord, ce qui est pire ;**
3. **Elle veut peser à l'avenir alors qu'elle renonce à peser aujourd'hui quand qu'une contestation est d'ores et déjà engagée ;**
4. **Elle prétend ne pas vouloir laisser le champ libre à la Direction mais a validé un accord qui donne les pleins pouvoirs à celle-ci.**

Comprendra qui pourra ! Et bonne chance à leurs adhérents pour s'y retrouver.

S'agissant de la CFE-CGC, elle justifie sa signature sur la base d'une réalité fantasmée. Dans un tract du 31 mai dernier, elle écrit -**JE CITE** : « **La CFE-CGC a réussi à obtenir des avancées et des garanties.** » -**FIN DE LA CITATION**.

Comme dirait Cyrano de Bergerac « Ah ! non ! c'est un peu court, jeune homme ! » car **la CFE-CGC ne dit à aucun moment de quelles avancées et garanties elle nous parle. Dans l'accord signé, vous le savez, il n'y a aucune garantie et encore moins d'avancées.** Alors, de deux choses l'une, soit la CFE-CGC affirme gratuitement et malhonnêtement que nous sommes sauvés soit elle

a négocié secrètement des choses dans la coulisse. Mesdames et messieurs de la CFE-CGC, expliquez-vous ! C'est bien le moins que vous puissiez faire...

Autre pathétique mensonge pour tenter d'expliquer sa signature. Sans accord, les choses auraient été pires encore, comprenez pires que pires !

Dans son tract, la CFE-CGC dresse la liste des fausses garanties et des mesurette dont nous n'aurions pas pu profiter en l'absence d'accord. En vérité, le 13 mai, au terme de la négociation de l'accord, la direction a présenté « sa meilleure proposition », à prendre ou à laisser mais elle n'a jamais menacé de la dégrader davantage si elle ne trouvait pas de signataires. Ne vous en déplaise, Mesdames et messieurs de la CFE-CGC, **en signant, vous n'évitez pas que le « pire que pire » advienne, vous rendez possible le pire !**

Le pompon de ce tract est un argument que la CFE-CGC partage avec l'UNSA. Cet argument, le voici ! S'ils n'avaient pas signé l'accord, ils n'auraient pas pu le dénoncer... pour le renégocier ! Façon, si je n'étais pas né, je ne serais pas mort. **Nous sommes en plein univers Shadocks !** Essayons de trouver une logique à tout cela ! La proposition d'accord est pourrie donc signons-la, elle deviendra un accord que l'on pourra dénoncer pour renégocier... Et donc retour à la case départ ! Si l'accord est pourri -et il est effectivement pourri, on ne le signe pas, on le conteste avec celles et ceux qui ont décidé de se mobiliser pour le dire haut et fort. On n'accompagne pas la Direction en signant un « pas bon accord » pour parler comme l'UNSA.

Le 25 mai dernier, la mobilisation des agents d'encadrement a été historique dans certains secteurs, à MTS particulièrement. Dixit la Direction elle-même, on n'avait jamais vu cela. Les signataires sont coupables d'avoir voulu ignorer puis torpiller celles et ceux qu'ils sont censés représenter. Cela n'augure rien de bon si nous étions prochainement appelés à combattre la casse de notre régime de retraite. S'il le fallait, on ferait sans eux !

Quoi qu'il arrive, vous qui vous mobilisez aujourd'hui comme hier, soyez convaincus que vous ne le faites pas pour rien ! En dépit des pressions et menaces de directions locales qui flirtent avec les limites de la loi, les très forts niveaux de mobilisation dans certains secteurs envoient un message clair à la Direction. **Pour vous, le déroulement de carrière n'est pas une option, un**

suppléant d'âme, c'est un droit auquel vous n'entendez pas renoncer. Si les choses devaient rester en l'état, la Direction connaît désormais votre pouvoir de mobilisation collective sur le sujet. Gare à elle si elle compte, comme le lui permet l'accord, descendre sous l'enveloppe minimale ou ne pas consommer l'intégralité de celle-ci.

Mais la partie n'est pas encore jouée, l'accord ne produira des effets qu'au 1^{er} janvier prochain, nous avons encore le temps de peser sur les choses en expliquant la réalité de la situation à toutes celles et tous ceux de nos collègues qui n'ont pas encore ouverts les yeux. Plus les agents comprendront que la CFE-CGC et UNSA ont signé un blanc-seing à la Direction de l'entreprise lui accordant tous les pouvoirs, plus **la pression sera forte pour que l'un ou l'autre des signataires retrouve la raison et retire sa signature,** condition désormais nécessaire pour que la Direction revienne à la table de négociation !

Nous, CGT-RATP et FO-RATP, ferons prochainement le bilan de nos mobilisations et proposerons des initiatives nouvelles. Nous ne nous résoudrons jamais à la destruction de notre déroulement de carrière comme nous n'acceptons pas la dégradation des conditions de travail, la surcharge de travail grandissante, le gel de la valeur du point en regard d'une inflation au-delà de 5% ou la détérioration de nos espaces de travail.

Que la Direction de l'entreprise l'entende, il en va désormais de la pérennité d'un service public de qualité !

Merci de votre écoute.